

LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINEES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU VENDREDI 15 DECEMBRE 2023

Conformément à l'Article L. 2121-25 du CGCT modifié par l'Ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements

Entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2022

Elus présents : Yves CASTAN, Fabien COVINHES, Marie-Claude DECUP-CAUMES, Marie DELMAS, Vivien GUIRAUD, Viviane RAMONDENC, Nathalie RICARD, Patrick RIVEMALE, Jean-François ROUSSET, Karine VALAT

Elus absents excusés : Myriam ALINAT, Laurent BERNAT, Alain RASCOL, Marie-Lou WALIGORSKI

Secrétaire de séance : Nathalie RICARD

- **Délibération n° 38-2023 – Réalisation d'un prêt pour financer les travaux d'assainissement au hameau du Py**
La commune de Montlaur a décidé de contracter un emprunt auprès du Crédit Agricole d'un montant de 105 000 euros pour financer les travaux d'assainissement au hameau du Py
Vote : **Approuvé à l'unanimité**
- **Délibération n° 39-2023 – Convention entre la Société Enedis et la commune de Montlaur : poste de transformation de Briols**
Enedis a le projet de déplacer sur la parcelle D 759 le poste de transformation de courant électrique à Briols en raison d'un besoin de puissance supérieure.
Vote : **Approuvé à l'unanimité**
- **Délibération n° 40-2023 – Acquisition foncière à Moulin Neuf**
Le conseil municipal valide le projet d'aménagement d'un arrêt de bus et d'un parking destiné au covoiturage à Moulin Neuf et décide d'acquérir l'emprise nécessaire sur une partie des parcelles H 43 et 44.
Vote : **Approuvé à l'unanimité**
- **Délibération n° 41-2023 – Acquisition de parcelles au Py – délibération complémentaire à la délibération n° 32-2023 du 17 octobre 2023**
En complément de la délibération du 17 octobre 2023 le conseil donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer l'acte de vente relatif à l'acquisition des parcelles H N°133 et H N° 136 au Py.
Vote : **Approuvé à l'unanimité**
- **Délibération n° 42-2023 – Décision modificative n°1 du budget général**
Des ajustements de crédits sont nécessaires sur le budget général de l'exercice
Vote : **Approuvé à l'unanimité**
- **Délibération n°43-2023 – Instauration du RIFSSEP (Régime indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel) pour le cadre des emplois des agents de maîtrise**
Le conseil municipal valide l'instauration du RIFSSEP pour le cadre d'emplois des agents de maîtrise à compter du 01/01/2024.
Vote : **Approuvé à l'unanimité**
- **Délibération n° 44-2023 - Attribution de subventions**
Des subventions pour un montant total de 900 euros sont attribuées à l'association Ecrin du Dourdou et à la nouvelle association Artscène.

- **Vote : Approuvé à l'unanimité**

- **Délibération n° 45-2023 – Participation financière au RASED (Réseau d'Aide aux Elèves en Difficulté)**
Une participation financière à hauteur de 2 euros par élève inscrit à l'école de Montlaur sera versée au RASED
- **Vote : Approuvé à l'unanimité**

- **Délibération n° 46-2023 : Election des représentants au sein du Comité syndical mixte du Parc naturel régional des Grands Causses**
Les élus désignés représentants au sein du Comité syndical mixte du PNR sont Viviane Ramondenc en tant que titulaire et Vivien Guiraud en tant que suppléant.
- **Vote : Approuvé à l'unanimité**

Séance levée à 22H 10

Le Maire, Patrick RIVEMALE

La secrétaire de séance, Nathalie RICARD,

